



Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

jeudi, le 23 mai 2024 à 15.00 heures

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Proposition d'un candidat pour un poste vacant publié sur la première liste sous la dénomination 1p cycle 1 100% 2024-2025
3. Organisation scolaire pour l'année scolaire 2024-2025

Établi par le collège échevinal en sa séance du 16 mai 2024 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 16 mai 2024

Le secrétaire communal
Alain KREMER

Le bourgmestre
Jean-Pierre SCHILTZ